Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-213500077-20260922-D2026_43-DE

Commune d'Aubigné

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Séance du 22/09/2026

Nombre de membres 11	
Présents	Qui ont pris part au vote
10	9

Vote
A la majorité Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 2

L'an 2026, le 22 Septembre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Aubigné se sont réunis à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RICHARD Bruno, Maire, en session ordinaire, convoqués le 17/09/2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : M. RICHARD Bruno, Maire, Mmes : BOSC Sophie, FROGERAIS Lydie, JAMAUX Johanna, MOREL Nathalie, TIRARD Romy, MM : CHAMPALAUNE Dominique, DENIAUD Bruno, DENIER Emmanuel (arrivé point 4), LEFEUVRE Aurélien, VASNIER Pascal

Excusés : DENIER Emmanuel (jusqu'au point 3)

Procurations : DENIER Emmanuel à FROGERAIS Lydie (jusqu'au point 3)

A été nommé(e) secrétaire : M DENIAUD Bruno

2026/43 – Projet raccordement méthanisation GRDF / Aubigné

GRDF a souhaité rencontrer Monsieur Le Maire afin d'échanger sur le projet de raccordement de trois méthanisations sur le territoire Val d'Ille Aubigné et Couesnon Marche de Bretagne.

Les conditions de rattachement des ouvrages de raccordement des sites de méthanisation au réseau de distribution publique de gaz naturel de la commune d'Aubigné ont été présentés : passage en milieu de voirie sans refaire le tapis, seulement une bande de 50 cm de large.

Une commission Infrastructure bâtiments communaux, s'est tenue samedi 19 septembre pour étudier le dossier. Elle émet un avis défavorable quant aux propositions de GRDF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **9 POUR et 2 ABSTENTIONS** :

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** quant au tracé de raccordement des sites méthanisations sur le territoire communal d'Aubigné.

Le Maire
Bruno RICHARD

MAIRIE D'AUBIGNÉ

Le secrétaire de séance :
M DENIAUD Bruno